DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE D'EMERAINVILLE

ARRETE N° 2023 - 042

DEROGATION DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RAILS DE LA GARE RER E D'EMERAINVILLE

Le Maire d'Emerainville,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants disposants que le Maire est chargé de la police municipale ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.571-1 à L.571-19 ;

Vu le code pénale et de la sécurité intérieure;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1311-1, L.1311-2 et R.1336-4 à R.1339-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19ARS41SE relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de Seine et Marne ;

Vu le courrier, reçu en mairie le 30 mai 2023, par lequel la SNCF RESEAU demande une dérogation à l'arrêté préfectoral susvisé ;

Considérant que l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé permet au Maire de déroger aux horaires fixés par l'article 6 du même arrêté ;

ARRETE

Article unique : SNCF RESEAU est autorisée à déroger à l'article 6 de l'arrêté préfectoral susvisé, dans le cadre des travaux permettant le renouvellement des voies **du 26 juin 2023 au 18 août 2023**.

A Emerainville, le 16 juin 2023

Le Maire,
Alain KELYOR

MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.-&-M.)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de **2 mois** à compter de la publication ou de l'affichage en Mairie de ladite délibération. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être adressé à Monsieur le Maire tandis qu'un recours hiérarchique peut également être adressé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, 12 rue des Saints-Pères, Melun (77000). Cette démarche prorogera le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse dans un délai de 2 mois suivant la décision explicite de rejet rendue sur le recours gracieux et/ou hiérarchique. Une décision implicite de rejet est réputée intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois de silence gardé par l'autorité territoriale sur le recours gracieux et/ ou hiérarchique, la présente délibération pourra alors faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de la date où cette décision implicite de rejet est intervenue.	TRANSMIS LE :

42

SNCF RESEAU - Direction Général Ile-de-France
Direction de la modernisation et du Développement – Pôle PN PE
M. Mahfoudh CHAIEB.
Pilote d'opérations – Régénération OA/OT/Voie
10 rue Camille MOKE - 93212 SAINT-DENIS
Tél. : 06 29 66 39 97
mahfoudh.chaieb@sncf.fr

MAIRIE D'EMERAINVILLE
30 MAI 2023
COURRIER ARRIVEE

Monsieur Alain KELYOR
Maire d'Emerainville
16 Place de l'Europe
77184 Emerainville

Lettre recommandée avec AR

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 16 JUIN 2023

OBJET : Demande de dérogation à l'arrêté préfectorale contre le bruit

Saint Denis, le 24/05/2023

Monsieur le Maire,

La SNCF RESEAU va réaliser des travaux de renouvellement des rails en gare les Yvris Noisy le Grand (93) et en gare d'Emerainville (77).

Cette opération est programmée du 26 juin au 18 août 2023 dont 2 WE opération coup de poing (OCP) S28/29 et S29/30. La gare Emerainville/Pontault-Combault sera fermé pendant ces 2 WE, des bus de substitution seront mis en place.

Par la présente nous vous demandons une dérogation à l'arrêté préfectoral contre le bruit.

Ces travaux permettant le renouvellement des voies sont réalisés par des pelles rails/routes pouvant engendrer quelques nuisances sonores. Cependant le chantier étant mobile et linéaire, les nuisances ne seront pas continues pour les riverains.

Nous vous proposons de réaliser une distribution d'informations aux riverains vers le 12/06/2023 ; vous trouverez par ailleurs en copie de ce courrier l'information prévue.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Pilote d'Opération.
Mahfoudh CHAIEB.

M. CHAIEB

Copie : Responsable des Services Techniques – M. BAUDRY

Interne SNCF Réseau

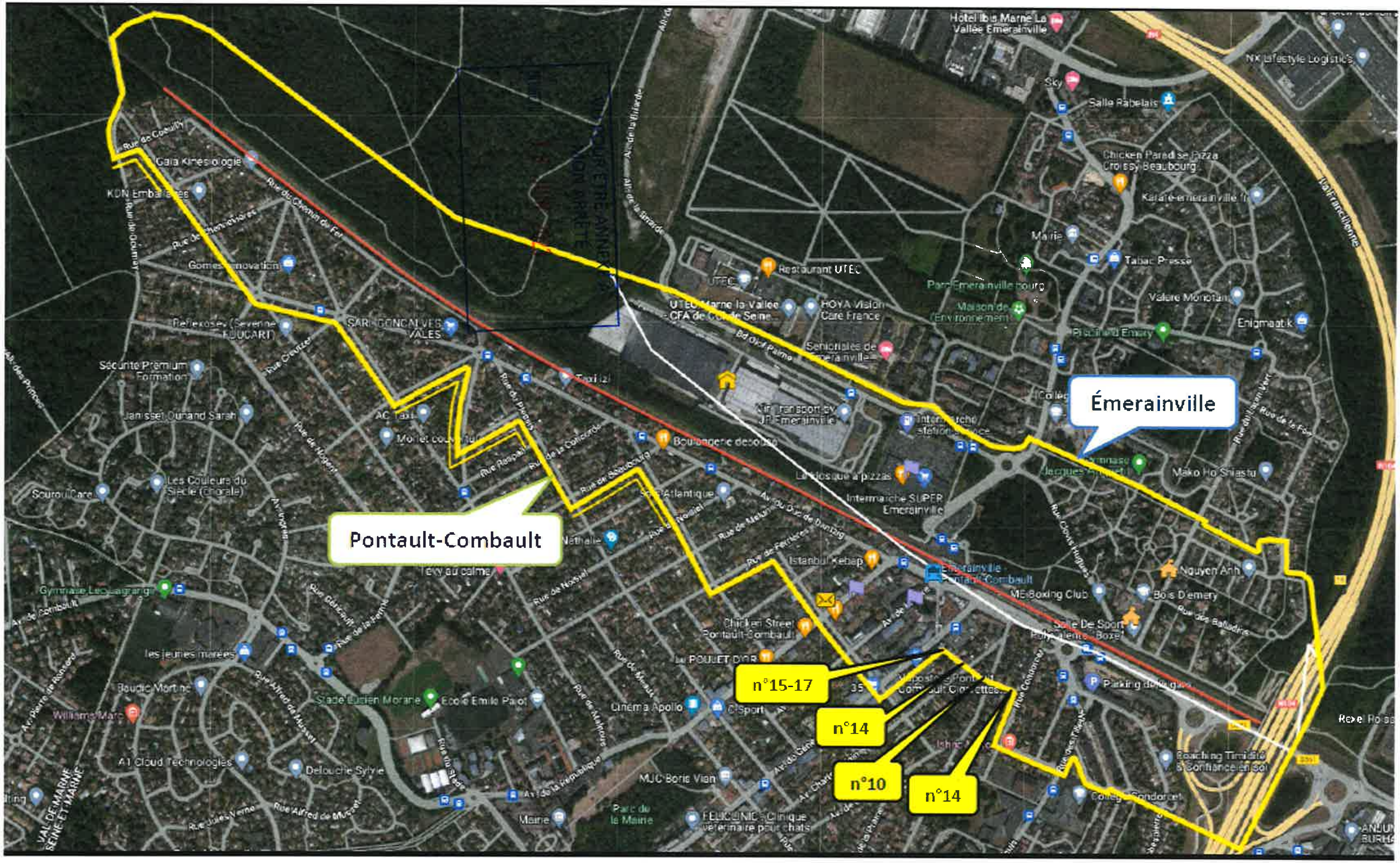
Émerainville
Pontault-Combault
n°15-17
n°14
n°10
n°14

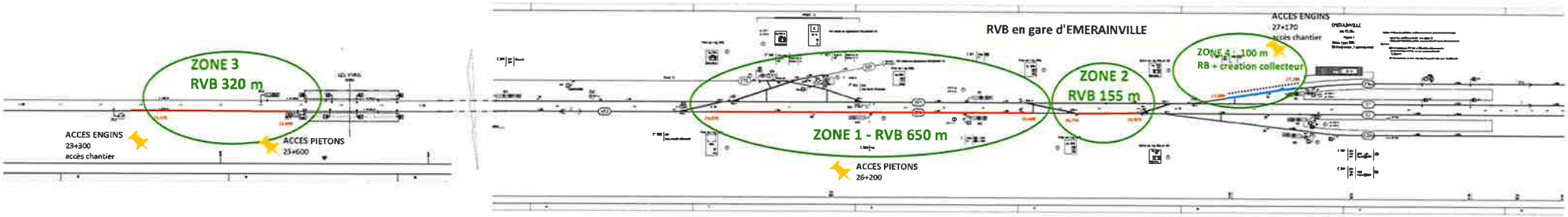

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À
MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 16 JUIN 2023